



Vente a perte a distributeur ...

Par **cabinet audit**, le **11/07/2008 à 11:10**

RAPPEL
Notre client est fabricant d'un produit X difficile à vendre car méconnu
souhaiterait en vendre 1 ex. (pour transfert de propriété) à ses dizaines de distributeurs
avec - 70 % d'abattement donc vente à perte, et ce, dans le but de le rendre attractif et que
ceux-ci acceptent de l'installer en magasin en le faisant fonctionner pour attirer leur clientèle
En quelque sorte : opération DE COMMUNICATION et d'information.
Le fabricant a -t-il
le droit de faire cette vente à perte d'1 produit pour chacun de ses distributeurs ?
Merci de votre réponse du 09.07 **MAIS notre client souhaiterait avoir les références
réglementaires étayant votre position (texte de loi, jurisprudence....)** URGENT CE
JOUR